

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DES VALLÉES DE LA BRAYE ET DE L'ANILLE

Délibération N°20230109

L'an deux mil vingt-trois, le vingt-six janvier à 20 h 00, les délégués de la Communauté de Communes des Vallées de la Braye et l'Anille légalement convoqués se sont réunis à Semur en Vallon, en séance publique sous la Présidence de Monsieur Michel LEROY.

Étaient Présents :

Date de convocation

18 janvier 2023

MM. BORDEAU Christian, M. BOSNYAK Yvan, CHABILLANT Jean-Luc, CHERON Michel, FOUCAULT Yves, GAUTHIER Renaud, GREMILLON Patrick, GUIBERT Aris, LABURTHE-TOLRA Benjamin, LACOCHE Jacques, LEBERT Philippe, LEDIEU Christophe, LEROY Michel, MARIAIS Jean-Pierre, MARTEL Jean-Pierre, MASSE Nicolas, MERCIER Marc, MORIN Sébastien, NICOLAÏ Christophe, PARIS Hubert, PITOU Jean-Philippe, PLUT Jean-Claude, VADÉ Prosper et Mmes BESNIER Claire, BONNEFOY Béatrice, BRIGANT Nicole, DAVID Isabelle, GAUTIER Cindy, LELONG Françoise, MENU Catherine, MERCIER Nadine, NELET Annie, PRIEUR Sergine, RENARD Candy, ROUGET Anne-Marie, STERBA Éléonora, membres titulaires, M. HUGUET Jean-Pierre, membre suppléant.

Date d'affichage

18 janvier 2023

Nombre de conseillers

En exercice : 42

Présents : 37

Votants : 41

Étaient excusés :

M. DARROY Claude donne pouvoir à LEBERT Philippe

M. FLAMENT Dominique donne pouvoir à ROUGET Anne-Marie

M. JAMOIS Xavier donne pouvoir à STERBA Éléonora

M. POTTIER Louis remplacé par son suppléant M. HUGUET Jean-Pierre

Mme GERMAIN Martine

Mme JUMERT Annie donne pouvoir à PRIEUR Sergine

Mme BESNIER Claire est nommée secrétaire de séance.

OBJET : CENTRE INTERCOMMUNAL DE SANTE DE SAINT CALAIS MODIFICATION DE LA REGIE DE RECETTE « CENTRE DE SANTE »

Monsieur le Président rappelle le projet de création d'une antenne du Centre de Santé, à Bessé-sur-Braye. Pour permettre l'encaissement des sommes pour le compte de la collectivité, à la place du comptable public assignataire, il convient de modifier la délibération de création de la régie de recettes Centre de Santé, par la création d'une sous-régie.

Vu décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique, et notamment l'article 22 ;

Vu le décret n° 2008-227 du 5 mars 2008 abrogeant et remplaçant le décret n° 66-850 du 15 novembre 1966 relatif à la responsabilité personnelle et pécuniaire des régisseurs ;

Vu les articles R.1617-1 à R.1617-18 du Code Général des Collectivités Territoriales relatifs à la création des régies de recettes, des régies d'avances et des régies de recettes et d'avances des collectivités territoriales et de leurs établissements publics locaux ;

Vu l'arrêté du 3 septembre 2001 relatif aux taux de l'indemnité de responsabilité susceptible d'être allouée aux régisseurs d'avances et aux régisseurs de recettes relevant des organismes publics et montant du cautionnement imposé à ces agents ;

Vu la délibération n°20170222 du 28 février 2022, créant la régie de recettes Centre de santé

Vu l'avis conforme du comptable public assignataire en date du 16 janvier 2023 ;

Il est proposé au conseil communautaire de modifier la délibération de création de la régie de recettes « centre de santé », par l'ajout de l'article suivant : « Il est créé une sous-régie de recettes dont les modalités de fonctionnement sont précisées dans l'acte constitutif de la sous-régie. »

Après avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité :

- **ACCEPTÉ** de modifier la délibération de création de recettes « centre de santé », par l'ajout de l'article suivant : « Il est créé une sous-régie de recettes dont les modalités de fonctionnement sont précisées dans l'acte constitutif de la sous-régie. »

Fait et délibéré en séance les jours, mois et an que dessus.
Extrait certifié conforme.

Saint Calais, le 27 janvier 2023

Le Président,

Michel LEROY



**COMMUNAUTÉ de COMMUNES des
VALLÉES de la BRAVE et de l'ANILLE
10, Rue Saint Pierre
72120 SAINT-CALAIS**